

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00423

**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET
D'ACCOMPAGNEMENT CONCLU AVEC MME GOUTTE -
PEPINIERE COMPTOIR DE L'INNOVATION –
NOVACIERIES B60**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'une convention d'hébergement et d'accompagnement conclue entre Saint-Etienne Métropole et Madame GOUTTE, prévoit la mise à disposition, dans la pépinière dite « Comptoir de l'Innovation », située à Novaciéries dans l'immeuble dénommé B60, sis 53 rue Sibert, 42400 Saint-Chamond, du poste de travail n° 4 dans l'espace partagé n° 2, pour une période débutant le 01/09/2022 et se terminant le 31/08/2023,

CONSIDERANT que suite au dépôt des statuts, un avenant n°1 a été conclu pour prolonger la durée de la convention, soit du 01/09/22 au 31/08/2025,

CONSIDERANT que pour faire face au développement de son activité, Madame GOUTTE souhaite changer de statut juridique et devient une SARL,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°2 à la convention initiale est conclu avec Madame Valérie GOUTTE – CAP ETINCELLE, dont le siège social est situé 53 rue Sibert, 42400 Saint-Chamond, identifiée et immatriculée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro Siret 918 427 295 00012, code APE 7022Z. Cet entrepreneur individuel, Madame Valérie GOUTTE, est spécialisé dans le secteur du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

ARTICLE 2

La société CAP ETIENNELLE, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 951 501 568 00012, code APE 7022Z, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement dans le secteur des ressources humaines, bilans de compétences, formation, coaching carrière et orientation et accompagnement en management, au capital de 1 000 €, domiciliée à Novaciéries, 53 rue Sibert, 42400 Saint-Chamond, s'est substituée à la société Valérie GOUTTE dans tous les droits et obligations du Preneur, et ce à compter du 07/04/2023.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 10/05/2023
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230427-C20230042310

Date de mise en ligne : 10 mai 2023